

L'agrivoltaïsme, une aberration...

Depuis quelques années, les panneaux photovoltaïques pullulent dans les champs. Le monde paysan étant encore dubitatif, le service marketing de l'agro-industrie propose l'« agrivoltaïsme » pour associer animaux, cultures et panneaux métalliques... Si plus de 200 projets ont été autorisés en 2021, des centaines de collectifs refusent de voir leurs campagnes couvertes de panneaux et la première ZAD vient d'éclorre dans le Gers. À l'avenir, les « cultivateurs de kilowatts » remplaceront-ils les paysans et paysannes ?

Le ministère de la Transition écologique l'affirme : il faut « couvrir de panneaux entre 100 000 et 200 000 hectares », soit l'équivalent des départements de l'Essonne ou des Yvelines ! C'est pourquoi la loi relative à « l'accélération de la production d'énergies renouvelables » détourne habilement l'attention en mettant en avant l'« agrivoltaïsme », un terme marketing visant à faire croire que des panneaux vont entrer en « synergie » avec l'agriculture. Bien sûr, la loi n'interdit pas les autres projets photovoltaïques (PV) sur des terres agricoles requalifiées arbitrairement « d'incultes ».

Cette ruée industrielle a pour origine la rencontre entre Christian Dupraz de l'Inrae (Institut national de la recherche en agronomie), qui invente le terme, et l'actuel dirigeant de Sun'Agri, Antoine Nogier, à la tête du lobby France Agrivoltaïsme. Depuis 10 ans, sept laboratoires et 14 chercheurs de l'Inrae ont travaillé à ce qui est aujourd'hui dénoncé comme une industrialisation des campagnes par la Confédération paysanne. Christian Dupraz est aussi corédacteur du rapport de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) qui légitime le PV au sol et dont les grands principes se retrouvent dans la loi Énergies renouvelables qui vient d'être votée.

Sous l'argument fallacieux d'aide à l'adaptation au changement climatique, c'est pour des raisons financières que cette nouvelle lubie se développe. Car l'Ademe explique que l'installation de PV sur les toitures au lieu de les mettre au sol coûterait seulement 500 millions d'euros annuels, soit 2 % du coût annuel des énergies



Domaine de Nidolère à Tressèze (Pyrénées-Orientales), projet de Sun'Agri. En dessous, des cultures de vignes avec du Chardonnay.

renouvelables. L'agence démontre qu'en mobilisant les friches industrielles, les parkings, et les toitures industrielles il y aurait de quoi faire turbiner 176 GW sans toucher aux surfaces agricoles. En somme, « nous avons suffisamment d'espaces sur les toitures et les friches » industrielles, souligne Jérôme Mousset de l'Ademe.

Cultiver des kilowatts

En outre, ces investisseurs prospèrent sur le dos de paysans précarisés. Ainsi, une paysanne qui a passé un contrat pour couvrir de panneaux solaires ses 33 hectares admet toucher 38 000 euros par an. « Avant, elles vous rapportaient quoi ces terres ? », questionne France 2. « Des dettes », leur répond l'agricultrice. Une situation que déplore Alain Halma, directeur adjoint de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales : « Une location pendant 20 ou 30 ans à 2 000 euros par hectare [par an]. Imaginez ça, un ancien agriculteur, il a 10 hectares, cela lui fait 20 000 euros, c'est quatre fois sa retraite : que vous voulez-vous qu'il dise ? » Des locations qui peuvent atteindre plus de 5 000 euros par année et par hectare.

L'Ademe met d'ailleurs en avant que les principaux motifs pour des paysans de se lancer dans la pose de PV « sont l'accès à des structures agricoles à coûts nuls, l'accès à du foncier supplémentaire, le soutien économique à la valorisation d'un foncier, la pérennisation d'une exploitation ». Nulle trace d'écologie, seules existent des difficultés financières sur lesquelles prospèrent les industriels. C'est pourquoi la Confédération paysanne met en garde : « Les multinationales déstabilisent complètement le marché foncier en offrant des sommes considérables pour s'accaparer les sols » et affirme que « notre métier n'est pas de produire de l'énergie. L'agriculture paysanne doit permettre à un maximum de paysans et paysannes répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur des exploitations à taille humaine une alimentation saine et de qualité ».

Des terres agricoles gérées par algorithmes

La liberté d'action, l'autonomie dans le choix des pratiques agronomiques, au cœur de l'agriculture paysanne, est mise en cause. Car la présence de panneaux réoriente les choix agronomiques vers ce qui est compatible avec leur présence. Imaginons que l'éleveur bovin sous panneaux décide de passer à l'arboriculture de plein vent, les multinationales viendront-elles démonter leurs installations ? « Alors que le gouvernement cherche à nous assujettir à l'industrie de l'énergie, nous affirmons que notre autonomie de choix, d'action, n'est pas de devenir des jardiniers sous des panneaux », assène la Confédération (1). ■■■